

RÉFÉRENTIEL HCÉRES POUR L'ÉVALUATION D'UNE FORMATION CONFÉRANT LE GRADE DE LICENCE

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B



Le Hcéres a construit son processus d'évaluation sur la base d'un ensemble de questions qui doivent être examinées lors de l'autoévaluation d'une formation universitaire de 1^{er} cycle. Cet ensemble est présenté ici sous la forme de références ou objectifs de qualité et de faits observables qui permettent à un établissement de construire son propre référentiel.

Cette présentation est structurée en cinq domaines recouvrant l'ensemble de ces références et faits observables :

- la finalité de la formation ;
- son positionnement dans l'environnement ;
- son organisation pédagogique ;
- son pilotage ;
- ses dispositifs d'assurance qualité.

DOMAINE 1 : FINALITÉ DE LA FORMATION

Référence 1-1 : Les objectifs de la formation, ainsi que les connaissances et compétences à acquérir sont explicites

- Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement définis, affichés et connus des étudiants et autres parties prenantes.
- Les connaissances et compétences à acquérir par la formation sont définies, affichées et connues des étudiants et autres parties prenantes.
- Les évaluations des apprentissages sont cohérentes avec les connaissances et compétences à acquérir et connues et compréhensibles par les étudiants et les autres parties prenantes.
- L'intitulé, le contenu de la formation, les apprentissages sont cohérents et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes.

Référence 1-2 : Les débouchés de la formation sont cohérents et explicites

- Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle immédiate sont affichés et portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes. Ils sont en adéquation avec les enseignements.
- La formation est en cohérence avec la fiche RNCP nationale de la mention. Cette fiche est connue des étudiants et autres parties prenantes.

DOMAINE 2 : POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

Référence 2-1 : La formation énonce son positionnement au niveau des institutions d'enseignement supérieur, dans un environnement local, régional, national ou international, selon les cas

- La formation affiche sa position dans l'offre globale de formation de l'établissement et du site. Elle précise les passerelles entrantes et sortantes et poursuites d'études disponibles aux étudiants et diplômés.
- La formation affiche sa position dans la carte régionale des formations de premier cycle et précise ses attendus dans la plateforme Parcoursup dédiée à la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle de l'enseignement supérieur.
- La formation affiche ses partenariats académiques actuels ou à venir.

Référence 2-2 : La formation s'appuie sur les activités de recherche de l'établissement et du site

- Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est explicité. Les laboratoires et autres acteurs de la recherche en appui de la formation sont clairement recensés.
- L'intervention d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs associés permet une ouverture sur le monde de la recherche et une initiation aux méthodes scientifiques.

Référence 2-3 : La formation s'appuie sur des relations avec les entreprises, associations et autres partenaires

- Des intervenants des mondes socio-économiques ou culturels permettent une bonne articulation de la formation avec les débouchés identifiés.
- Il existe des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.

Référence 2-4 : La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers

- Des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs et techniques sont mis en œuvre, y compris dans leur dimension d'accompagnement social.
- L'acquisition de crédits ECTS dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.
- Des accords de coopération ou des partenariats adaptés à la finalité de la formation sont conclus avec des établissements étrangers.

DOMAINE 3 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Référence 3-1 : La structure de la formation est adaptée aux différents projets professionnels des étudiants

- La formation est déclinée en parcours de formation permettant une spécialisation progressive des étudiants et une personnalisation en accord avec leurs acquis et leur projet professionnel.
- La formation est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances et de compétences cohérent avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles.
- La formation est organisée en semestres, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

Référence 3-2 : La structure de la formation est adaptée aux différents profils étudiants

- La formation offre des parcours adaptés au public en formation en alternance.
- La formation a pris en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie.
- La formation offre la possibilité d'être suivie à distance.
- La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.).
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme.

Référence 3-3 : La formation donne une place importante à l'approche compétences

- La formation est définie suivant un référentiel de compétences que s'approprie l'équipe pédagogique pour transcrire les unités d'enseignement de la formation en compétences.
- La formation est définie en blocs de connaissances et compétences.
- La formation prévoit des modalités pédagogiques diversifiées (innovations pédagogiques) favorisant le développement des compétences (interdisciplinarité, approche par projets, démarche portfolio, jeux sérieux, amphithéâtre actif, ...)
- Un portefeuille de compétences (ou un outil similaire) permet aux étudiants d'évaluer leurs acquis.

Référence 3-4 : Les étudiants sont au contact des environnements recherche et socio-professionnels associés à la formation

- La formation présente des éléments de préprofessionnalisation et de connaissance de l'environnement professionnel.
- Des modules de connaissance de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat, y compris sous la forme de travaux pratiques, sont accessibles aux étudiants.
- La formation comporte des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche : ses acteurs, ses enjeux, ses méthodes et ses résultats.

- La formation comporte des éléments de mise en situation professionnelle des étudiants (en entreprises, associations, laboratoires, etc.). Des projets et stages sont intégrés à la maquette de la formation.
- Les projets et stages constituent des modalités pédagogiques essentielles qui sont spécifiquement accompagnées. Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.
- Un observatoire de l'insertion professionnelle ou une structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Référence 3-5 : La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales et linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études

- L'acquisition de compétences transversales (par exemple aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale, au travail individuel et collectif, à la conduite de projets, à la recherche documentaire) est inscrite dans les objectifs de la formation. Les modalités de suivi et de validation ou de certification de ces compétences sont portées à la connaissance des étudiants.
- L'acquisition de compétences linguistiques dans au moins une langue étrangère, donne lieu à une certification du niveau atteint par l'étudiant en fin de formation, défini en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques, l'obtention du grade de licence est conditionnée à un niveau minimum de certification.
- Certains enseignements disciplinaires sont dispensés dans une langue étrangère.

Référence 3-6 : la formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement

- Les étudiants bénéficient d'un apprentissage aux technologies de l'information et de la communication, donnant lieu à une certification. Ils sont sensibilisés à leur responsabilité dans les usages du numérique.
- Les pratiques pédagogiques interactives font appel aux outils numériques (par exemple cours et exercices en ligne, outils collaboratifs).
- Les technologies du numérique permettent d'adapter la formation aux besoins de publics divers (étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue, rayonnement national et international, ...).
- La formation fait bénéficier les étudiants et les enseignants d'un environnement numérique de travail.

Référence 3-7 : La formation propose des dispositifs personnalisés d'aide à la réussite

- Il existe des enseignements de mise à niveau pour les étudiants entrant dans la formation, ainsi que des dispositifs adaptés aux difficultés des étudiants, comme le tutorat, les groupes de niveau, etc.
- Des étudiants peuvent être admis à la condition de suivre ces enseignements ou de participer assidûment à ces dispositifs.
- Un contrat pédagogique pour la réussite est conclu avec chaque étudiant, contrat qui précise son parcours de formation, son rythme spécifique d'apprentissage et, le cas échéant, les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite. Les modalités d'accompagnement personnalisé sont rendues publiques et connues des étudiants.
- La formation garantit que, quel que soit le parcours personnel suivi, les titulaires d'un même diplôme ont acquis un même niveau de connaissances et de compétences.
- Il existe des passerelles vers d'autres formations, et des dispositifs d'intégration depuis d'autres formations, internes ou externes à l'établissement, permettant une réorientation avec conservation de tout ou partie des crédits ECTS acquis.

Référence 3-8 : La formation sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique et met en place les bonnes pratiques correspondantes

- L'intégrité scientifique et l'éthique sont présentes dans le programme de la formation.
- La formation et ses enseignants sont en capacité, par un dispositif connu et partagé, de détecter les plagiat, fraudes ou corruptions.
- Les enseignants et les étudiants sont informés du dispositif de recours au sein de l'établissement en ce qui concerne l'intégrité scientifique et l'éthique.

DOMAINE 4 : PILOTAGE DE LA FORMATION

Référence 4-1 : La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée

- L'équipe pédagogique (ensemble des intervenants dans les enseignements) est diversifiée et adaptée aux différents contenus de formation.
- La liste des intervenants ainsi que leur qualité sont connues des étudiants et plus généralement des publics concernés.
- La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus des mondes industriel, socio- économique ou culturel est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.

Référence 4-2 : Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation formalisée à laquelle contribuent les étudiants et les autres acteurs de la formation

- Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe de pilotage sont clairement définis.
- La formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) suffisants pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
- Des organes de concertation réunissent l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, personnels administratifs et techniques).
- Le conseil de perfectionnement comprenant des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, dont la liste et la qualité des membres sont précisées, est spécifique à la formation ou commun à un ensemble cohérent de formations.
- Les réunions de l'équipe de pilotage, des organes de concertation et du conseil de perfectionnement, font l'objet d'une communication spécifique précisant leur périodicité, leur modalité, leur ordre du jour, ainsi que de comptes rendus publics et publiés. Les prérogatives de chacun sont définies.
- Le conseil de perfectionnement dispose de tous les documents utiles pour mener à bien ses réflexions (origine des étudiants, effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés, résultats des évaluations des enseignements et de la formation par les étudiants, etc.).

Référence 4-3 : L'évaluation des connaissances et des compétences est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants

- La constitution, le rôle, et les modalités de réunion du jury sont définis, affichés et connus des étudiants.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont explicites, en accord avec les attendus de la formation et adaptées aux différents parcours personnalisés.
- Les règles d'attribution des crédits ECTS sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes.
- Les règles de compensation sont claires, affichées et connues des étudiants.
- Des certifications peuvent être délivrées à l'étudiant, attestant de l'acquisition de connaissances et compétences spécifiques.
- La formation reconnaît l'engagement étudiant, y compris dans ses aspects de dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, que l'évaluation soit continue ou terminale, respectent le principe de seconde chance. Les

modalités de cette seconde chance sont clairement explicitées et portées à la connaissance des étudiants.

Référence 4-4 : Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation

- L'équipe pédagogique est formée et mobilisée sur l'expression en compétences des enseignements et à l'approche par compétences.
- L'équipe pédagogique est formée au renforcement des compétences pédagogiques.
- L'équipe pédagogique pilote la démarche par compétences.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques de la formation et des objectifs qu'elle vise.
- Les compétences acquises figurent dans le supplément au diplôme. Ce dernier tient compte de l'ensemble du cursus de l'étudiant, y compris des éléments acquis en-dehors de l'établissement.

DOMAINE 5 : DISPOSITIFS D'ASSURANCE QUALITE

Référence 5-1 : Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont analysés et publiés

- Les effectifs de la formation sont suivis, aussi bien quantitativement que qualitativement (formation initiale standard ou en alternance, formation continue, etc.). Un tableau de bord annuel est disponible.
- Le recrutement des étudiants fait l'objet d'un dispositif transparent dans lequel les éléments de décision sont rendus publics.
- L'attractivité de la formation (mesurée par le nombre d'inscrits, le nombre de candidatures, la capacité d'accueil, etc.) est connue et est analysée au regard du contexte de la formation.
- Les flux d'étudiants (boursiers, hors académie, étrangers, etc.) sont connus et analysés.

Référence 5-2 : La formation connaît et publie une information complète sur la réussite de ses étudiants

- La mesure de la réussite des entrants lors des premiers semestres de la formation, en tenant compte des contrats pédagogiques de réussite établis, est réalisée, analysée et intégrée à la démarche d'amélioration continue de la formation.
- La mesure de la réussite des étudiants, en tenant compte des parcours de formation suivis, est réalisée, analysée et intégrée à la démarche d'amélioration continue des parcours de formation et de la formation.
- Les mesures de la réussite étudiante sont connues des parties prenantes et font l'objet de publications.
- Les flux d'étudiants sortants non diplômés (abandons, réorientations, passerelles, concours, etc.) sont connus et analysés.

Référence 5-3 : Le devenir des diplômés est analysé

- La formation connaît le devenir de ses diplômés, que ce soit en poursuite d'études ou en insertion professionnelle.

- Les résultats des enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation sont connues des parties prenantes et font l'objet de publications.
- L'insertion professionnelle immédiate est analysée au regard des objectifs de la formation aussi bien qualitativement que quantitativement (taux d'insertion et nature des emplois occupés).

Référence 5-4 : La formation met en place un processus d'amélioration continue sur la base d'une autoévaluation

- La formation suit et adapte le dispositif d'évaluation interne (autoévaluation) formalisé par son établissement. Les enseignants et étudiants participent collégalement à ce dispositif.
- Les modalités d'évaluation des enseignements et des activités de formation par les étudiants et les diplômés, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent sont intégrées dans le dispositif d'évaluation interne de la formation et connues des parties prenantes.
- Le conseil de perfectionnement se réunit régulièrement et contribue à l'évaluation interne de la formation.
- Les résultats de l'évaluation interne sont communiqués à la commission formation et vie universitaire de l'établissement.
- La formation soumet son processus d'évaluation interne et ses résultats lors de l'évaluation externe périodique.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur